

REUNION DU CONSEIL DE SECURITE (Formule Arria)
sur les droits de l'homme et la situation humanitaire en
République centrafricaine

Déclaration de M. Adama Dieng, Secrétaire général adjoint

Conseiller spécial pour la prévention du génocide

New York, 1 novembre 2013

Excellences,

Distingués représentants,

Mesdames et Messieurs,

Je remercie les Missions permanentes de la France et du Rwanda et en particulier l'Ambassadeur Gérard Araud et l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana de nous avoir réunis ici pour un échange de vues sur la fort dramatique situation des droits de l'homme et réalité humanitaire en République centrafricaine. Je salue la décision prise par le Conseil de sécurité d'approuver l'envoi de personnel militaire pour assurer la protection du personnel et des installations des Nations Unies dans ce pays. La présence de l'ONU sur place s'impose plus que jamais.

Excellences, mon Bureau suit depuis 2011 l'évolution de la situation en République centrafricaine. Celle-ci s'est détériorée dans la partie Ouest du pays, et elle est caractérisée par des violations généralisées des droits de l'homme, aboutissant à la crise humanitaire et des droits de l'homme actuelle. Force est d'intervenir d'urgence à ce stade pour mettre fin aux graves atteintes généralisées aux droits de l'homme perpétrées en toute impunité contre la population civile et à la multiplication des agressions sectaires un peu partout dans le pays.

Mon bureau reçoit des informations fiables et concordantes faisant état de d'agressions sexuelles généralisées commises sur la personne de femmes et d'enfants, de meurtres extrajudiciaires de civils, de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires et de torture, ainsi que de destructions et de pillages de biens, y compris d'hôpitaux, d'écoles et d'églises, autant d'atrocités qui sont essentiellement le fait d'éléments de l'Ex- Seleka et de milices dites d'auto-défense, notamment celles appelées « Milices anti-Balaka », Balaka signifiant « Machette ». Le caractère généralisé et sans borne de ces violations en République centrafricaine m'autorise à dire qu'elles pourraient constituer des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre.

Je suis également alarmé par les rapports selon lesquels les personnes qui commettent ces atrocités sont les mêmes qui incitent les communautés chrétiennes et musulmanes à la violence l'une contre l'autre. Nous savons que l'incitation à commettre des violences sur la base de la religion ou l'origine ethnique et les attaques délibérées contre un groupe sur cette base sont des facteurs qui indiquent un risque élevé de crimes atroces. Il faut s'alarmer que ces violences qui ciblent les communautés chrétiennes et musulmanes puissent faire le lit d'affrontement entre ces deux communautés qui ont toujours vécu en bonne intelligence. Nous ne devons pas permettre que la religion soit l'étincelle qui allume le feu, comme nous l'avons vu se produire dans d'autres pays. L'Afrique centrale, où se situe la RCA, a toujours été à l'abri de ce type de conflit à connotation religieuse.

La situation actuelle dans le pays est inacceptable et il ne suffit pas de condamner les atrocités qui s'y commettent. On ne peut laisser des éléments armés continuer de tuer, de mutiler, de piller et de violer des Centrafricains en nous contentant de pieuses condamnations.

Il incombe au premier chef aux autorités centrafricaines de pourvoir à la protection des populations du pays. Le gouvernement a, à cet égard, la possibilité de poursuivre et généraliser les opérations de désarmement de l'Ex-Seleka qu'il a

entreprises à Bangui et dont il s'est publiquement félicité des résultats. Face à cette action très limitée de l'Etat, la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux atteintes et protéger la population civile.

Les forces de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale qui ont été portées à près de 2500 hommes n'ont pas réussi à stabiliser le pays. Nous nous félicitons de la décision prise par l'Union africaine de créer une force de maintien de la paix régionale pour la République centrafricaine (Mission de l'Union africaine en République centrafricaine (MISCA), dotée d'une force supplémentaire de 3600 hommes. Mais le transfert d'autorité à cette force est prévu seulement pour le 19 décembre 2013.

Je n'ignore pas que la communauté internationale est aux prises avec d'autres crises dans le monde, mais nous ne devons pas oublier les souffrances qu'endurent le peuple centrafricain, singulièrement les femmes et les enfants qui ont le plus cruellement besoin de protection. Les Etats Membres doivent honorer l'engagement qu'ils ont souscrit dans le Document final du Sommet de 2005 de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité face au risque d'atrocités criminelles

contre les Centrafricains.

Il est impérieux que la communauté internationale appuie le déploiement de la force sous conduite africaine pour prévenir l'exacerbation de la crise. Bien entendu, il est important que toute force régionale ou internationale déployée dans ce pays soit dotée d'un ferme mandat de protection et des moyens de sa mission. Il faudrait déployer rapidement sur place la nouvelle force de protection des Nations Unies afin de permettre au personnel des Nations Unies dans le pays d'atteindre les populations sinistrées. La présence de l'ONU sur le terrain s'impose non seulement pour montrer à la population que la communauté internationale s'intéresse à son sort mais également pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la mise en œuvre de mesures de protection.

Les autorités nationales de transition doivent maîtriser les éléments de l'Ex-Seleka et des milices d'auto-défense et amener les auteurs et responsables d'atrocités à en répondre. Rien ne saurait excuser ni justifier de cautionner l'impunité. Les dispositions de l'Acte Constitutif de l'Union africaine consacrées à la non-impunité, la non-indifférence et d'autres règles internationales en la matière trouvent application à la situation en République centrafricaine. Laisser les auteurs de crimes agir comme s'ils étaient au dessus de la légalité interne et

internationale serait trahir les victimes des atrocités qui se perpètrent en ce moment. J'invite instamment les organes compétents, dont le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à charger une commission d'enquête indépendante d'établir l'ampleur de ces atrocités et d'en identifier les auteurs et commanditaires.

En outre, tout doit être fait pour promouvoir un processus de paix national, y compris des espaces de dialogue communautaire sur la paix. Il faut amorcer sans tarder le dialogue entre Chrétiens et Musulmans, les personnes dépositaires d'autorité, y compris les personnalités politiques, chefs religieux et dirigeants communautaires devant entreprendre de gommer les clivages ethniques qui déchirent le pays. Les autorités de transition doivent pourvoir à la représentation équitable et à la participation de tous aux affaires de l'Etat. Les sentiments d'exclusion et de marginalisation ne feront qu'exacerber les fractures et le conflit dans le pays. A cet égard, je me félicite de la décision des chefs d'Etat de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale d'organiser une conférence nationale inclusive, notamment pour la réconciliation, comme le prescrit la Résolution 2121.

La République centrafricaine est également membre de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs et, qui plus est, signataire du

protocole de celle-ci sur la prévention et la répression du génocide, des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et toutes formes de discrimination. Mon Bureau se tient prêt à collaborer avec la Conférence et les autorités de transition pour aider celles-ci à se donner les moyens de prévenir toutes atrocités criminelles.

En tant que membres de la communauté internationale, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour donner de l'espoir à ceux qui vivent l'une des pires crises humanitaires et des droits de l'homme de notre temps. Le peuple centrafricain souffre dans l'anonymat, l'attention du monde étant ailleurs. Nous devons prendre au sérieux la responsabilité qui nous incombe de protéger ce peuple. La banalisation des atteintes graves aux droits de l'homme, la banalisation du meurtre ne peut que fendre le cœur de tout être humain.

Je vous remercie.